Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_020-DE

DCM DU 22 JANVIER 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.020*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **22 janvier** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 16 janvier 2026 - **Date d'affichage** : 23 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

20 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Éric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Ronan SALAÜN et Mesdames Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

9 excusés : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED- SGHAÏER,

9 pouvoirs : Messieurs Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H), Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Alexandra MARIE (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL), Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Lydia DERIEUX) et Anne-Laure OULED- SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_020-DE

ACQUISITION FONCIÈRE À TITRE GRATUIT AUPRÈS DE L'INDIVISION VINCENT – CHEMIN DE LA ROUSSELAIS – BN 258, 262 ET 263

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le courrier relatif aux conditions de cession foncière adressé aux propriétaires (BERTIN Michelle, VINCENT Marie-Agnès, VINCENT Jean-Yves) des parcelles BN258, 262 et 263, sises chemin de la Rousselais, en date du 12 décembre 2025 ;

VU le courrier d'accord sur les conditions de cession foncière signé par les propriétaires des parcelles mentionnées plus haut, le 16 décembre 2025 et le 20 décembre 2025 ;

VU l'avis Favorable de la Commission n°2 « Urbanisme, Services Techniques, Environnement, Sécurité, Commerce » réunie le 15 janvier 2026 ;

CONSIDERANT que les propriétaires des parcelles BN258, 262 et 263, sises chemin de la Rousselais, ont sollicité la Ville dans le but de céder lesdites parcelles ;

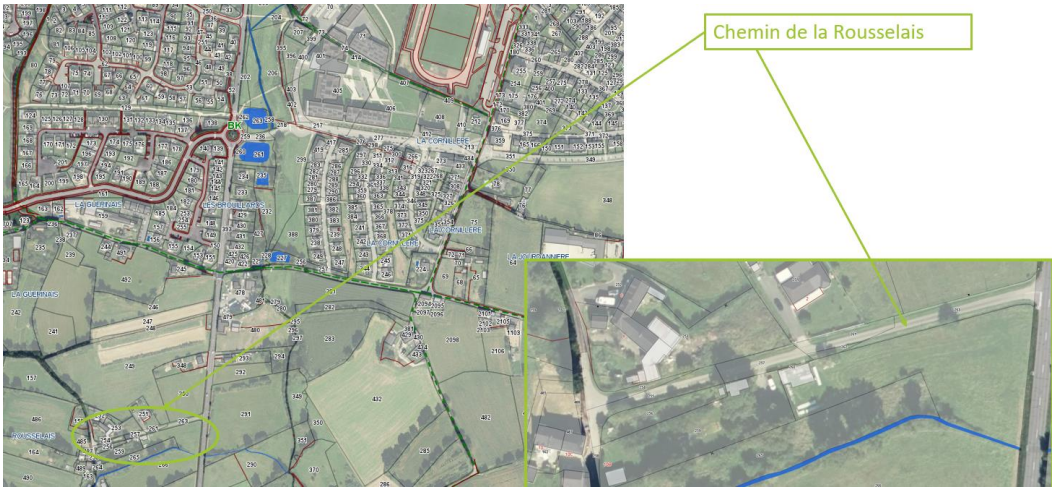
CONSIDERANT que ces parcelles, d'une surface d'environ 607 m², constituent une partie du chemin de la Rousselais, destinée à intégrer le domaine public communal ;

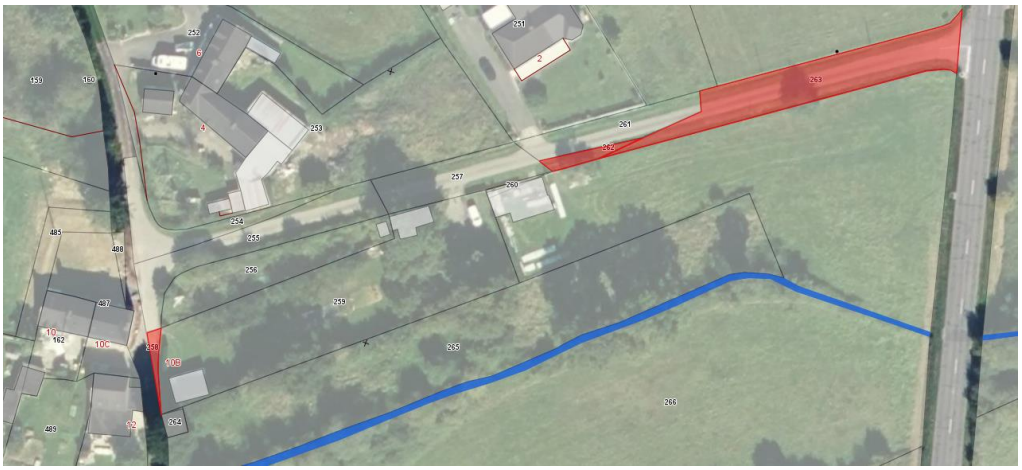
Madame Claire BRIDEL, 1ère adjointe en charge de l'Urbanisme et du Développement Durable, informe l'assemblée que les propriétaires des parcelles BN258, 262 et 263, sises chemin de la Rousselais (en rouge sur le plan cadastral), ont sollicité la Ville de Liffré dans le but de céder lesdites parcelles.

Ces parcelles, d'une surface d'environ 607 m², constituent une partie du chemin de la Rousselais ouverte à la circulation publique.

La présente délibération vise à acquérir ces parcelles, d'une surface d'environ 607 m² (en rouge sur le plan cadastral), et ce afin de les intégrer dans le domaine public communal.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_020-DE





Aussi, après échanges entre toutes les parties, il est proposé d'acquérir les parcelles BN 258, 262 et 263, sises chemin de la Rousselais et d'une surface d'environ 607 m², à titre gratuit.

Les frais annexes (notaire, géomètre, …) afférent à cette acquisition seront à la charge exclusive de la Ville.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition à titre gratuit des parcelles BN 258, 262 et 263, sises chemin de la Rousselais, d'une surface d'environ 607 m² ;
- ACTE que les frais (acte notaire, géomètre, …) engendrés par cette acquisition seront à la charge exclusive de la Ville ;

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_020-DE

- CONFIRME que ladite partie de voie sera classée dans le domaine public communal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr